

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2021



N° 64/2021

Le 3 septembre deux mil vingt et un à 18 Heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 27 août 2021.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoïn, MM. Dubouil, Bourgeteau, Choquet, Adjointes ; Mmes Dollez, Delamarre, Fernandes, M. Aubry, Mmes Delormel, Coulon, Flagothier, Konan, M. Rousseau, Mmes Barre et Vigne formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Convers par M. Desmedt, Mme Desmedt par M. Desmedt, M. Rauzier par Mme Delamarre, Mme Trézel par Mme Brunet, M. Moonen par M. Dubouil et M. Matron par M. Bourgeteau.

ABSENTS EXCUSES : MM. Hamot, Kwak et Lenoble.

ABSENT : M. Berthelot.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 24
Votes Pour : 24
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Démission d'un membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de Monsieur Pascal FOVIAUX adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Plateau Picard faisant part de sa démission en qualité de conseiller communautaire,

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement en respectant la parité et l'ordre de la liste « St Just Avenir »,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de désigner Monsieur Thierry MOONEN en remplacement de Monsieur Pascal FOVIAUX.

Pour copie conforme.



Frans DESMEDT
Maire de St Just-en-Chaussée
Conseiller Départemental